

**ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE**

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU JEUDI 20 MAI 2021**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire
Monsieur Didier HOUSSAYE (arrivé à 19 heures), Maires Adjoints
Madame Pascale BIVILLE,
Monsieur Xavier CHIVOT,
Madame Claire LE TOURNEUR,
Monsieur Alain DULONDEL,
Madame Marie-Claude JULLIEN,
Monsieur Frédéric VIEUX, Délégués,
Monsieur Guy DUPUIS,
Monsieur Rodolphe CORRON, Conseillers municipaux,
Madame Valérie DELABRIERE,
Monsieur Jean DELAMARE,
Madame Juliette KARP,
Madame Josette LEBRETON-PALIER,
Madame Valérie LEFEBVRE,
Madame Jocelyne LECOINTRE,
Monsieur David LEMENAGER,
Madame Monique MASSELIN,
Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE,
Monsieur Christophe PAILLIER.

Absents excusés :

Madame Nadia ABDELAZIZ qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Luc ROMET.
Madame Marie-Thérèse LANGLET qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Luc ROMET.
Monsieur Bruno CAUMONT, absent excusé.

Secrétaire de séance : Monsieur Xavier CHIVOT.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 6 Mai 2021.

Nombre de Conseillers présents : 20

En exercice : 23

Votants : 22

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal Monsieur Mickaël RATIEUVILLE, agent municipal engagé le 3 Mai 2021 en remplacement de Monsieur Patrice BOURIENNE qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Monsieur Mickaël RATIEUVILLE expose au Conseil Municipal qu'il a évolué pendant onze ans dans « le bâtiment » et qu'il est polyvalent.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal et aux deux journalistes de bien vouloir observer une minute de silence en mémoire de Francis BLANCHET qui s'est beaucoup investi dans la commune, particulièrement dans l'Orchestre d'Harmonie dont il était Président et la gestion de l'église.

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 1^{er} Avril 2021 :

Monsieur CHIVOT Rappelle son intervention en communication et information au niveau de la borne à textile.

Il indique qu'il avait proposé qu'il soit mentionné que le Conseil Municipal tenait à remercier Monsieur Jean-Claude NICAISE pour son implication dans la mise à disposition de cette borne, mention qui n'a pas été reprise dans le compte-rendu.

Après avoir pris en compte cette modification au compte-rendu de la séance du 1^{er} Avril 2021, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} Avril 2021 tel que présenté.

II) Tableau de présence aux élections des 20 et 27 Juin 2021 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que sept listes se présentent aux élections régionales et quatre listes aux élections départementales des 20 et 27 Juin 2021.

Il demande aux conseillers de participer aux bureaux de vote pour ces élections ainsi que pour le dépouillement des scrutins et établit un tableau de présence.

Il indique d'une part, qu'un sens de circulation sera mis en place pour éviter tout croisement, d'autre part, que le matériel de protection a été livré par la CDCLA. Puis, il fait part d'une éventuelle projection des résultats des élections départementales.

Madame KARP souhaite, pour le bon déroulement de ces opérations, qu'il soit organisé un petit débriefing.

Il est pris note de cette remarque.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur collaboration à la bonne organisation de ces élections.

Monsieur HOUSSAYE arrive à 19 heures pour participer à la séance du Conseil Municipal.

III) Soutien à une commune de l'Eure sinistrée :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'église, monument historique de la commune de Romilly la Puthenaye dans l'Eure, a été ravagée par le feu le 17 Avril 2021.

Un appel aux dons a été lancé.

Monsieur le Maire fait part que, si une telle mésaventure devait se produire dans la commune, il compterait également sur un soutien financier de solidarité ne serait-il que modeste.

Il propose au Conseil Municipal d'aider la commune de Romilly la Puthenaye pour la reconstruction de ce monument par le versement d'une subvention de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne son accord pour le versement d'une subvention de 200 € à la commune de Romilly la Puthenaye,**
- **décide d'augmenter l'article 657348 « Subvention de fonctionnement à autres communes » de 200 €,**
- **de diminuer le chapitre 022 « Dépenses imprévues » de 200 €.**

IV) Restauration scolaire : validation du prestataire.

Madame LE TOURNEUR rappelle au Conseil Municipal que nous avons depuis quatre ans le même prestataire « La Normande » pour les repas en liaison froide au restaurant scolaire.

Elle indique que le contrat est d'un an renouvelable deux fois, mais compte-tenu la pandémie en 2020, il avait été demandé à la Préfecture l'autorisation de renouveler pour un an le contrat avec « La Normande ».

L'appel d'offres a été lancé le 15 Mars 2021 et huit retraits de dossiers ont été effectués sur la plateforme du Conseil Départemental.

Six entreprises ont répondu dont :

- API, dont le siège est dans le Nord avec une antenne à Caen,
- La Normande, dont le siège est avec une antenne à Saint Nicolas d'Aliermont en Seine-Maritime,
- Newrest, dont le siège est à Toulouse avec une antenne à Mont-Saint-Aignan,
- Elrest dont le siège est à Courbevoie et une antenne à Rouen,
- Côté Restauration, dont le siège est à Guichainville (Eure),
- Convivio, dont le siège est en Bretagne avec une antenne à Mont-Saint-Aignan.

La Commission « Menus » s'est réunie le Mercredi 20 Avril 2021 pour goûter les denrées alimentaires demandées. A l'issue du test basé sur la valeur technique (50 %) ; dont le nombre d'échantillon (10 %), la qualité des échantillons (35%), le nombre de fiches techniques fournies (5%), un premier classement a été effectué.

Puis, Mesdames LE TOURNEUR et LEBRETON-PALIER ont établi le classement final en prenant en compte le prix (35 %), les délais de réajustement des effectifs (5 %), la démarche environnementale (10%).

Ce classement a été soumis à la commission d'appel d'offres qui propose de retenir la proposition de « Côté Restauration » qui se trouve à Guichainville.

Madame LE TOURNEUR remercie la commission « Menus » et les agents municipaux qui se sont impliqués dans la réalisation de l'appel d'offres et pour tester les produits proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir pour la livraison des repas en liaison froide du restaurant scolaire, l'offre de « Côté Restauration » pour un an à compter de la rentrée scolaire de Septembre 2021, renouvelable deux fois.

V) Agrandissement et rénovation thermique de la Mairie : validation de l'architecte.

Compte-tenu l'obtention des subventions, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois architectes ont été consultés pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'agrandissement et rénovation thermique de la mairie.

Une des offres n'était pas complète et les deux autres propositions étaient proches.

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre la mieux-disante, soit celle d'ATBG Architecte, Madame Marie-Josèphe BESCOND, chiffrée à 97.981,68 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir l'offre de ATBG Architecte, chiffrée à 97.981,68 € TTC pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'agrandissement et de rénovation thermique de la mairie.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que des consultations ont été lancées pour les travaux précités concernant :

- le diagnostic amiante et plomb,
- le coordonnateur SPS,
- le contrôleur technique,
- l'étude géotechnique.

Il rappelle que le montant des travaux est estimé à 567.000 € HT, que le montant de l'enveloppe totale est chiffrée à 682.828 € HT, montant sur lequel la commune percevra 10 % du Conseil Départemental et 40 % de l'Etat.

VI) Transfert de la compétence mobilité à la CDCLA :

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} Avril 2020 ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu le code des transports et notamment les articles L. 1231-1 et L.1231-1-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DELE/BCLI/2018-61 en date du 27 Décembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Lyons Andelle ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 Mars 2021 approuvant le transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes et la modification de ses statuts ;

Monsieur le Maire rappelle que la loi d'orientation des mobilités, dite loi LOM, réforme le cadre général des politiques de mobilité. Constatant l'absence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur 80 % du territoire aux intercommunalités de se saisir de cette nouvelle compétence.

Monsieur le Maire précise que les Communautés des communes ont été invitées à prendre une décision sur la prise de compétence mobilité avant le 31 Mars 2021 pour un transfert effectif au 1^{er} Juillet 2021.

Monsieur le Maire ajoute qu'à défaut d'un transfert de la compétence à la Communauté de Communes Lyons Andelle, la Région deviendra Autorité Organisatrice de la Mobilité à compter du 1^{er} Juillet 2021 sur le territoire.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi LOM, la Communauté de Communes peut devenir AOM tout en laissant à la Région l'organisation des services de transports : transports à la demande, lignes régulières et transports scolaires.

Monsieur le Maire précise que, par délibération du conseil communautaire en date du 25 Mars 2021, les élus de la Communauté de Communes ont approuvé le transfert de la compétence mobilité à l'intercommunalité Lyons Andelle dans les conditions suivantes :

- de ne pas se substituer à la Région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de l'intercommunalité,

- d'organiser les services relatifs aux mobilités actives, à la mobilité solidaire et à la mobilité partagée.

Monsieur le Maire conclut en précisant que les communes sont invitées à délibérer sur le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes au plus tard le 30 Juin 2021.

A défaut de délibération prise dans ce délai, la décision de la commune sera réputée favorable.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et délibéré, à l'unanimité :

- **approuve le transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes Lyons Andelle,**

- **approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes annexée à la présente délibération.**

Le service de transport des seniors à l'Intermarché fera l'objet d'un règlement technique. Il est envisagé une aire de covoiturage sur le parking du complexe Louis ARAGON.

VII) Transfert de la compétence PLUi à la CDCLA :

Vu la loi n° 2014-366 du 24 Mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et notamment son article 136 ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 Novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DELE/BCLI/2018 en date du 27 Décembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Lyons Andelle ;

Vu les réunions d'information organisées par la Communauté de Communes Lyons Andelle les 13 Octobre 2020, 29 Avril 2021 et 19 Mai 2021, permettant aux élus de disposer d'une information large et éclairée sur les contours de la compétence « PLU » ;

Vu les contours de la compétence ;

Monsieur le Maire rappelle que la loi ALUR prévoit, à compter du 1^{er} Janvier 2021, le transfert automatique de la compétence « *Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* » aux communautés de communes et communauté d'agglomération.

Le législateur a permis aux communes membres d'une intercommunalité de s'opposer à ce transfert automatique par délibération prises avant le 31 Décembre 2020 dans les conditions de majorité suivante :

- au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population peut s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté de Communes ;

La loi du 14 Novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire reporte l'échéance du transfert au 1^{er} Juillet 2021 et la date limite de délibération des communes au 30 Juin 2021.

Considérant que la commune a démarré une révision du PLU, que la CDCLA a donné des garanties pour que la commune de Romilly et la CDCLA puissent continuer cette révision,

Considérant que la commune a démarré depuis près d'un an la révision de son PLU chiffrée à 35.000 € avec le cabinet Euclyd Eurotop et que cette révision était nécessaire pour la transformation de deux zones en accord avec la DDTM,

Après avoir entendu l'exposé des motifs, le Conseil Municipal :

- **se prononce en faveur du transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté de Communes Lyons Andelle,**
- **approuve en conséquence la modification des statuts de la Communauté de Communes Lyons Andelle comme suit « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».**

Monsieur le Maire fait part que lors de la réunion de la Commission Urbanisme du 12 Avril 2021 avec la société EUCLYD en charge de la modification du PLU, il a été vu une projection sur l'avenir, le développement urbanistique et industriel.

Il indique qu'à partir de Juillet 2021, la CDCLA prendra en charge les frais liés à la modification du PLU.

Monsieur VIEUX indique que ce transfert de charges pourrait avoir une répercussion financière. La CLECT, après étude, se prononcera.

VIII) Personnel communal : promotions 2021.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que certains agents communaux ont reçu un avis favorable du Centre de Gestion pour bénéficier d'une promotion. Il propose de nommer :

- **Madame Nathalie WOLFF**, Adjoint technique, pour une promotion au grade d'Adjoint Territorial Principal de 2^{ème} classe,
- **Madame Christelle HAMADACHE**, Adjoint Technique Territorial pour une promotion au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe,
- **Madame Christine DUMONT**, Adjoint Technique Territorial, pour une promotion au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe,
- **Monsieur Anthony FORME**, Technicien Territorial, pour une promotion au grade de Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour :

⇒ nommer au 1^{er} Mai 2021 :

- **Madame Nathalie WOLFF**, au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe,
- **Madame Christelle HAMADACHE**, au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe,
- **Madame Christine DUMONT**, au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe,
- **Monsieur Anthony FORME**, au grade de Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe.

⇒ décide d'effectuer la suppression de l'organigramme du personnel communal de trois postes d'Adjoint Technique Territorial et d'un poste de Technicien Territorial.

IX) Tirage au sort des Jurés d'Assises :

Conformément à l'arrêté préfectoral N° DCL/BCE/2021/050, portant sur le nombre et la répartition des jurés de Cours d'Assises, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne par tirage au sort les personnes suivantes :

Madame Ghislaine BOUELLE épouse LAINE

Madame Michèle THENIER épouse FAROUX

Madame Nathalie BABOLAT épouse CATTELIN

Monsieur Pascal LESEILLE

Monsieur Mathieu BAUD-BLAIN

Madame Bernadette LATISTE épouse DIGUET

Monsieur Abdelhafid DJENNAD

Madame Marion JULIEN

Madame Maureen FABRE

X) Communications et informations :

1) Remerciements :

Madame Annie BLANCHET et sa famille remercient la municipalité pour les témoignages de sympathie et d'amitié lors des obsèques de Monsieur Francis BLANCHET.

La famille KUHN remercie la municipalité pour ses gestes de sympathie lors des obsèques de Madame Lucette KUHN.

Madame Yolande GIGUEL et sa famille remercient la municipalité pour les témoignages de sympathie lors des obsèques de Monsieur Daniel GIGUEL.

Les associations Saveurs & Savoirs, l'Amicale du Personnel, E.C.L.A.I.R., Source Andelle, R.P.F.C., Pas Za Pas Yaka Danser, Détente et Découverte, Cercle Philatélique, La Truite Arc en Ciel, l'Union Nationale des Combattants, RAS, Tennis Squash de Pont Saint Pierre, Authentik Aventure, remercient la municipalité pour son soutien financier et logistique.

2) Historique du nombre de classes des écoles élémentaire et maternelle :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un historique du nombre de classes des écoles élémentaire et maternelle depuis 2008.

L'école élémentaire en 2008-2009 de 7 classes, est passée à 8 classes en 2010-2011, puis à 9 classes en 2011-2012, à 10 classes en 2012-2013 et à 11 classes en 2017-2018.

L'école maternelle en 2008-2009 de 5 classes, est passée à 6 classes en 2012-2013, à 7 classes en 2016-2017, puis à 6 classes en 2017-2018, 5 classes en 2018-2019 et remontée à 6 classes depuis 2019-2020.

Cette étude avait été effectuée par feu Pierre CHIAPELLO.

3) Réception des agents communaux :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pratiquement tous les services de la commune ont été reçus avec Monsieur HOUSSAYE, pour les agents administratifs, les services techniques ; avec Madame LE TOURNEUR, pour les agents de la restauration scolaire et d'entretien des bâtiments communaux. Madame LE TOURNEUR remercie les agents pour le travail fourni.

Ce Vendredi 21 Mai seront reçus avec Monsieur HOUSSAYE, les ATSEM, les ASVP, les agents de la MJC A.L.E.R. et de la bibliothèque-médiathèque.

4) Subvention aux associations :

Les 175.000 € de subvention aux associations ont été mandatées le 12 Avril 2021, soit trois jours après le vote du Budget Primitif.

5) Panneau Pocket :

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à télécharger sur leur smartphone l'application « panneau pocket ».

La C.D.C.L.A. est à l'origine de cette initiative. Trente communes en bénéficient ainsi que le SIDEAL.

6) Vaccination des élus :

Monsieur le Maire fait part que pratiquement tous les élus ont été vaccinés, soit de manière individuelle, soit avec la CDCLA à la séance du Vendredi 7 Mai à laquelle ont participé des agents.

L'ensemble des enseignants des écoles, du collège et le personnel de la restauration scolaire seront vaccinés le Samedi 29 Mai.

Madame KARP fait part que la vaccination des enseignants du collège est décalée compte-tenu le trop grand nombre de personnes proposées à la vaccination ce jour.

Monsieur CORRON fait part qu'à compter du 31 Mai 2021, tout le monde pourra être vacciné.

7) Formation des élus :

Le 12 Avril 2021 a été dispensée à 10 élus de la commune, une formation portant sur les statuts de l'Elu. Ces élus ont été très satisfaits de cette formation.

8) Petites Villes de Demain : Chef de projet.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Trésor MADUMA a été recruté comme Chef de projet par la CDCLA et les Maires des cinq communes retenues au titre des Petites Villes de Demain.

Il sera présenté ce Vendredi 21 Mai 2021 à 14 heures à la mairie de Romilly sur Andelle.

9) Révision du PLU (zone d'activités) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'enquête publique pour la révision du PLU portant sur la zone d'activités du château d'eau s'est déroulée du 13 Avril au 15 Mai 2021.

La Commissaire-enquêtrice, Madame BERANGER, rencontrera des élus fin Mai, début Juin et remettra son rapport avant le 20 Juin.

L'approbation de la révision du PLU sera soumise à la séance du Conseil Municipal du 30 Juin prochain.

10) Rénovation énergétique :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les administrés de la commune peuvent faire appel aux établissements SOLIHA à l'espace conseil « FAIRE » à Charleval, ceci pour des travaux de rénovation énergétique qui engendreraient une réduction de la facture d'énergie et un gain de confort dans leur habitation.

11) Convention financière avec la MJC A.L.E.R. :

Une nouvelle convention financière a été établie entre la commune et la MJC A.L.E.R., dans laquelle sont indiquées toutes les aides apportées par la commune à la MJC A.L.E.R. telles la subvention, la mise à disposition de locaux et de personnel.

12) Gratuité de transports scolaires :

Monsieur HOUSSAYE rappelle au Conseil Municipal que la CDCLA participe à hauteur de 160.000 € par an à la dépense des transports scolaires pour permettre la gratuité des transports aux élèves de primaire, des collèges et lycées. Cette participation représente 10 %. La Région subventionne également les transports à hauteur de 90 %.

13) Campagne betteravière 2021-2022 :

La dernière campagne betteravière s'est bien déroulée grâce à une bonne coopération entre les différents partenaires.

Afin de préparer la campagne betteravière à venir, il est prévu une prochaine réunion.

Monsieur DULONDEL fait part que pour cette nouvelle campagne, le pont de Courseulles sera fermé, et que les camions seront équipés de GPS Tracking.

14) Point sur les entreprises de Romilly :

Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal que les établissements GAZFIO emploient environ 535 personnes ; les établissements CENTAURE environ 110 personnes ; les établissements MILTON ROY, dont une partie de l'activité se trouve sur la commune de Romilly-sur-Andelle, environ 220 personnes ; ASSA ABLOY (ex PORTAFEU) environ 105 personnes ; DELAGRAVE environ 65 personnes ; VERGEZ BLANCHARD environ 35 personnes.

15) Salle de vie de la RPA « La POTIERE » :

Mon Logement 27, propriétaire de la RPA « La POTIERE » choisira en Juin prochain l'architecte pour l'agrandissement de la salle de vie de la « La POTIERE ». Les appels d'offres pour les travaux devraient être lancés en fin d'année 2021. Le CCAS participera financièrement à cette opération.

16) La Moineaudière :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Mon Logement 27 n'a plus besoin de garantie d'emprunt pour réaliser les travaux de réhabilitation de La Moineaudière.

Ces travaux devraient débuter en Juin 2021 et s'étaler sur une période de 1 an et demi.

17) Logements d'urgence :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les deux logements d'urgence sont occupés depuis peu : l'un par une personne qui dormait dans sa voiture, l'autre par une administrée et ses deux enfants dont le logement a brûlé.

Il rappelle que ces logements ne sont attribués qu'en cas d'extrême urgence et pour une courte période.

18) Travaux réalisés :

L'**enfouissement des réseaux chemin du Moulin des Ponts et impasse Briffault** est terminé au niveau du génie civil. Il y aura ensuite les branchements et en fin d'année la dépose des poteaux.

Les **éclairages publics** détériorés ou usés en 2020 ont été remplacés par des ampoules LED. Il nous reste encore une campagne 2021.

La **rotonde de l'espace Aragon** a été réhabilitée et fleurie avec des pensées, des violettes et des petits arbustes.

Les **VMC (Ventilations Mécaniques Contrôlées) du pôle scolaire Louise Michel** ont été nettoyées et désinfectées par une entreprise.

Le **Presbytère** a été relié au tout à l'égout, c'était notre dernier bâtiment qui n'était pas raccordé à l'assainissement collectif.

Nous avons refait la **signalétique** pour l'**éco pâturage** au Marais.

Aux écoles, toutes les classes sont équipées d'un système de protection contre les intrusions appelé **PPMS (Plan de Prévention de Mise en Sécurité)**.

Entre la Marelle et la Bibliothèque-Médiathèque, des plots ont été installés sur les trottoirs pour assurer la **sécurité des passages piétons**.

La salle principale de la **Maison du Marais** a été entièrement repeinte et sécurisée. Des protections sont posées le long du mur. Cette salle est régulièrement louée par les habitants et mise à disposition des associations.

Nous avons reçu notre **deuxième benne** pour le camion. L'ancienne était hors d'usage.

Une alarme a été posée aux **Restaurants du Cœur**.

Les **vitrines d'informations** sur la façade de la Mairie sont de nouveau éclairées.

Aux **bâtiments techniques du Marais**, nous avons entièrement aménagé la voie d'accès et le parking en enrobé.

Plusieurs **miroirs** qui ont un intérêt communal de sécurité pour de nombreux habitants ont été remplacés du fait de dégradations.

Des **signalétiques nouvelles** ont été posées sur la zone Natura 2000, sur le chemin de randonnée Edmond et Caliste, au Marais pour l'éco pâturage, sur la zone d'atterrissage des parapentistes.

Tous nos **bassins de rétention** ont été nettoyés les uns par une entreprise, les autres par nos services techniques.

19) Fleurissement :

Dans le cadre du fleurissement de la commune, il sera présenté dans la prochaine « Lettre de Romilly-sur-Andelle », un quizz sur le fleurissement 2021.

Les candidats qui ont le mieux répondu seront aux Palmes Romilloises 2021.

20) Zone d'activités du château d'eau :

Si la révision du PLU pour la zone d'activités du château d'eau est approuvée le 30 Juin prochain, le permis d'aménager devrait être déposé par la CDCLA début Juillet, et les appels d'offres lancés en fin d'année pour un début des travaux en Janvier-Février 2022.

21) Confinement :

L'école de Romilly-sur-Andelle était, comme en Mars lors du confinement, pôle d'accueil pour les élèves des communes de Heuqueville, Flipou, Amfreville-sous-lès-Monts.

22) Passage piétons :

Soixante-cinq passages piétons de la commune ont été repeints par la CDCLA qui a sous-traité ces travaux à l'entreprise « Signalisation Routière ».

23) Repas du 1^{er} Mai :

Chaque « ancien » administré de la commune a reçu un mot d'excuse du fait que le traditionnel Repas du 1^{er} Mai a été annulé en raison de la pandémie du COVID.

24) Cœur d'Argan :

Une administrée de la commune participera au Raid Cœur d'Argan au Maroc au titre de la lutte contre les cancers féminins. Il s'agit de Madame Virginie LE NAI.

25) Trail des Rois Maudits :

Le Trail des Rois Maudits se déroulera le 26 Septembre prochain. Le départ s'effectuera à Romilly-sur-Andelle et ce trail empruntera plusieurs voies de la commune.

26) Fête des Mères :

La 10^{ème} Fête des Mères sera organisée le 6 Juin prochain. Le quartier Saint-Crespin sera mis à l'honneur. Les mamans sont contactées afin qu'elles soient présentes chez elles entre 10 et 11 heures.

27) UNC :

Le Mardi 8 Juin prochain se déroulera à 18 heures au Monument aux Morts la commémoration « Indochine ». Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à y participer.

28) Pinceaux d'Andelle :

Madame LE TOURNEUR fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de « Pinceaux d'Andelle », elle invite tous les artistes en herbe ou confirmés à déposer à la bibliothèque-médiathèque entre le 17 et le 31 Mai leurs dessins qui seront accrochés aux fenêtres de la bibliothèque-médiathèque.

29) Fête de la Musique :

Madame LE TOURNEUR informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la Fête de la Musique le 21 Juin, une bénévole animera à 16 heures à la sortie des écoles, un moment de convivialité.

L'Ecole de Musique se produira l'après-midi du 21 Juin dans la cour de l'école Maurice GENEVOIX.

Le Samedi 5 Juin à partir de 11 heures, un Café Littéraire sera organisé à la bibliothèque-médiathèque ainsi qu'une rencontre dédicace avec l'auteure Karine LEBERT.

30) Comité de Jumelage :

Les 50 ans du Comité de Jumelage n'ont pu être organisés en 2021 en raison de la pandémie.

Toutefois, les 50 ans seront fêtés dignement en 2022. Le Comité de Jumelage se rendra à Biebesheim du 15 au 29 Juillet 2022, et les jumelés Allemands viendront à Romilly sur Andelle du 1^{er} au 5 Septembre 2022.

31) L'Ecole de Musique :

Monsieur VIEUX fait part au Conseil Municipal :

- que dans le cadre de la Fête de la Musique le 21 Juin, un trio de professeurs de l'Ecole de Musique jouera des thèmes de films sur le parvis du C.A.R.R.E.,
- que le concert de fin d'année se déroulera le 30 Juin prochain,
- que les activités reprennent en présentiel.

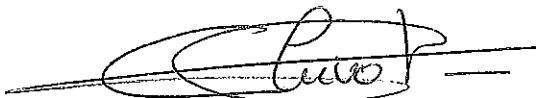
32) Reprise pour les associations :

Monsieur CHIVOT informe le Conseil Municipal que compte-tenu l'amélioration de la situation sanitaire, les associations reprennent contact avec leurs adhérents.

Il indique que l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes se déroulera ce Samedi 22 Mai.

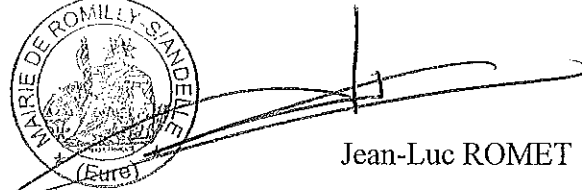
Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 20h55.

Le secrétaire de séance,



Xavier CHIVOT

Le Maire,



Jean-Luc ROMET